



Association AMAP'PLACE
ESPACE'YON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

CONTRAT Farine T80

Contrat d'engagement entre amapien et producteur pour les paniers de farine

Période octobre 2025/ septembre 2026: 6 distributions

vendredis : 31/10, 19/12/2025, 27/02, 24/04, 26/06 et 25/09/2026

Le producteur	L'amapien, l'amapienne
<p>Sébastien GUILHEMJOUAN – 07 76 69 95 44 Ferme du Loriot – L'Aubonnière - 85310 Rives de l'Yon <i>Installé en 2018, Sébastien élève des vaches maraîchines et des brebis landes de Bretagne. Il a également choisi d'utiliser des variétés anciennes de céréales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorisent la diversité génétique • Moins sensibles aux maladies • Diversité du goût • Utilisation d'une meule de pierre 	<p>Nom/Prénom : Tél : Mail :</p>

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage à être présent aux 6 dates distributions définies entre lui et l'AMAP (le vendredi entre 18h et 19 h30).
- s'engage à fournir de la farine semi-complète au blé tendre et de la farine de sarrasin produites par ses soins issus de céréales AB variétés anciennes
- s'engage à accueillir les Amapiens dans sa ferme, pour une visite annuelle ou pour donner un coup de main.

ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

- s'engage à venir récupérer sa commande de farine lors de la permanence sur le lieu de distribution : tiers-lieu de Dompierre-sur-Yon (ou cas exceptionnel : ferme des Petites Vergnes) et en **apportant son contenant** (les farines seront livrées en vrac).
- s'engage à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant parti de de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la récolte de la saison.
- s'engage à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des produits et quantité

PRODUIT (en vrac)	PRIX au kg	Nombre de distri	QUANTITÉ (par tranche de 1 kg) :	TOTAL
Farine blanche	2 €	X 6		
Total Contrat				
Règlement en 1 – 2 chèques(Rayer les mentions inutiles) : Montant de chaque chèque				

Les chèques sont établis à l'**ordre Sébastien Guilhemjouan – Ferme du Loriot** et remis à la signature du contrat à l'une des référentes.

+ 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli si vous n'adhérez pas à un autre contrat.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre-sur-Yon, le : _____

Le producteur
Sébastien Guilhemjouan

I' « AMAPien » NOM, Prénom et signature
(Mention « Lu et Approuvé »)



Association AMAP'PLACE
ESPACE'YON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

CONTRAT Farine T80

Contrat d'engagement entre amapien et producteur pour les paniers de farine

Période octobre 2025/ septembre 2026: 6 distributions

vendredis : 31/10, 19/12/2025, 27/02, 24/04, 26/06 et 25/09/2026

Le producteur	L'amapien, l'amapienne
<p>Sébastien GUILHEMJOUAN – 07 76 69 95 44 Ferme du Loriot - L'Aubonnière - 85310 Rives de l'Yon <i>Installé en 2018, Sébastien élève des vaches maraîchines et des brebis landes de Bretagne. Il a également choisi d'utiliser des variétés anciennes de céréales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorisent la diversité génétique • Moins sensibles aux maladies • Diversité du goût • Utilisation d'une meule de pierre 	<p>Nom/Prénom : Tél : Mail :</p>

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage à être présent aux 6 dates distributions définies entre lui et l'AMAP (le vendredi entre 18h et 19 h30).
- s'engage à fournir de la farine semi-complète au blé tendre et de la farine de sarrasin produites par ses soins issus de céréales AB variétés anciennes
- s'engage à accueillir les Amapiens dans sa ferme, pour une visite annuelle ou pour donner un coup de main.

ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

- s'engage à venir récupérer sa commande de farine lors de la permanence sur le lieu de distribution : tiers-lieu de Dompierre-sur-Yon (ou cas exceptionnel : ferme des Petites Vergnes) et en **apportant son contenant** (les farines seront livrées en vrac).
- s'engage à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant parti de de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la récolte de la saison.
- s'engage à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des produits et quantité

PRODUIT (en vrac)	PRIX au kg	Nombre de distri	QUANTITÉ (par tranche de 1 kg) :	TOTAL
Farine de blé	2 €	X 6		
Total Contrat				
Règlement en 1 – 2 chèques(Rayer les mentions inutiles) : Montant de chaque chèque				

Les chèques sont établis à l'**ordre Sébastien Guilhemjouan – Ferme du Loriot** et remis à la signature du contrat à l'une des référentes.

+ 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli si vous n'adhérez pas à un autre contrat.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre-sur-Yon, le : _____

Le producteur
Sébastien Guilhemjouan

I' « AMAPien » NOM, Prénom et signature
(Mention « Lu et Approuvé »)